



L'AVENIR de la Bretagne

JOURNAL NATIONAL BRETON ET FEDERALISTE EUROPEEN

13 oct. 1966 - N° 12 (nouvelle série) - mensuel paraissant le 2^e jeudi - Réd. B.P. 296 Saint-Brieuc - Tél. 33-35-88 - Adm. B.P. 89 Brest - C.C.P. Rennes 1132-86 - Abonnements : un an, 10 F. ; de soutien, 50 F. ; Etudiants et soldats, 5 F. - Le N° 50 c¹⁰⁰

NOUS NE RECONNAISSONS QU'UN SEUL EMBLEME NATIONAL, IL EST BLANC ET NOIR GWENN HA DU !

DEUX de nos amis compareraient ces jours-ci devant la Justice de l'Etat français, accusés de destruction d'emblèmes dits « nationaux ». Il s'agit en fait de drapeau tricolore bleu, blanc, rouge ; non pas celui de la Révolution, mais celui que Napoléon I fit distribuer en 1805 avant de lui lancer à la conquête de l'Europe. C'est celui-là qui a été imposé depuis, par la force, à tous les « ressortissants » français de toutes les colonies, jaunes, noires ou blanches.

Nos deux amis ont agi de leur propre initiative. Le MOB n'est pas un parti totalitaire et laisse à chacun sa liberté d'agir, pourvu que ce ne soit ni contre la Bretagne ni contre l'Europe. Le MOB souhaite un accord avec le Gouvernement français pour rendre à la Bretagne sa dignité de nation et sa prospérité... Avec la France, si possible... Notre position est claire. Au Gouvernement français de répondre...

Le Gwenn-ha-du et le Tri-Liv

Nous constatons cependant, et la police de l'Etat français le constate aussi, que de temps en temps des jeunes Bretons détruisent des drapeaux du type napoléonien, à moins qu'ils n'en fassent des descentes de lit comme ce fut le cas il y a deux ou trois ans à Quintin. Etant donné que ces actes seront certainement attribués au M.O.B. par les fabricateurs d'opinion anti-bretonne, il est nécessaire de préciser à nouveau notre point de vue.

Le drapeau tricolore à bandes verticales, inventé par Napoléon I, est-il un emblème « national » en Bretagne ? Non !

Les couleurs nationales de la Bretagne ont toujours été « Gwenn ha Du ». Le noir formait d'abord une croix ; puis un semis d'hermines ; puis, sur le drapeau de la Bretagne moderne, des bandes horizontales et des hermines. Le Gwenn-ha-Du est inséparable de la Bretagne. L'offenser, c'est offenser les Bretons. Refuser de l'arborer, c'est refuser d'être Breton.

Le drapeau tricolore à bandes verticales est depuis Napoléon le drapeau de l'Etat français... et encore les royalistes l'ont-ils remplacé par le drapeau blanc pendant 15 ans ; et les ouvriers, en 1848 et en 1871, se sont fait tuer pour essayer de l'abattre et le remplacer par le drapeau rouge.

Tel qu'il est, il a flotté là en l'Etat français faisant peser sa domination, écrasant les nations en Allemagne (département des Bouches-de-l'Elbe, chef-lieu : Hambourg), en Hollande, en Belgique, en Italie (dep. des Bouches-du-Libre, ch.-l. Rome, tout simplement !), en Afrique, en Asie, dans le Pacifique... Comment après cela peut-il prétendre être un drapeau national ?

Les faits prouvent, et le témoignage du Général de Gaulle lui-même, que l'on peut abattre ce drapeau-là et se soustraire à la domination de l'Etat français sans offenser le peuple ni la « nation » française. C'est ce qui a été fait en Indochine, à Madagascar, en Afrique Noire, en Afrique du Nord, y compris les « départements français d'Algérie ». Cela n'empêche pas ces pays d'être les amis de la France et de plus recevoir d'argent que du temps de leur servitude. L'Etat français se rétrécit de plus en plus sans que la « nation » française en soit avilie. Quand le drapeau napoléonien sera descendu à Djibouti, aucun Français ne sera atteint dans son honneur.

Tout cela ne se fait-il pas d'ailleurs avec le plein accord du Général de Gaulle ? Il a raison de proclamer qu'à chaque fois que le drapeau napoléonien est descendu dans un pays, la France se réveille le matin suivant plus belle, plus grande et plus

généreuse... Va-t-on prétendre que ces milliers de drapeaux tricolores que de Gaulle a fait abattre un peu partout à la surface du globe étaient autant d'emblèmes nationaux ? Soyons sérieux...

Pas plus qu'en Indochine ou à Madagascar ou en Algérie, le drapeau tricolore en Bretagne n'est pas un « emblème national ». Il est l'emblème d'un Etat qui se comporte comme un maître dur et injuste, avec lequel les Bretons, et le M.O.B. en particulier,

essaient pourtant de s'entendre, parce que une collaboration loyale serait profitable aux deux pays. Les droits et les devoirs réciproques ont d'ailleurs été depuis longtemps exposés par le professeur le Dur, d'après le Droit International. Leurs devoirs envers l'Etat Français, les Bretons les ont toujours remplis plus généreusement que les Français eux-mêmes. Voyons par contre quelle marchandise l'Ételle tricolore recouvre chez nous.

« Er moh ar er haol ! »

Dressons un bilan à grands traits, mais indisputable :

1 — En 1801, il y avait à peine 12 ans que les Etats de Bretagne, le Parlement de Bretagne et le Gwenn-ha-Du breton avaient été supprimés au mépris du Droit International. Un nouveau drapeau avait été imposé. Ce n'était pas encore les trois bandes napoléoniennes, mais c'était déjà le Tri-Liv. Et bien, au bout de 12 ans seulement de tricolore, voici la situation, décrite par le Préfet de Saint-Brieuc lui-même :

« Le commerce procurait à tous une honnête aisance ; mainte-

nant elle est détruite de fond en comble et la situation la plus déplorable y a succédé. L'inter ruption de tout trafic de commerce des toiles, qui se faisait avec l'Espagne, réduit au dénuement le plus absolu 60.000 familles au moins. Le commerce extérieur préparait 12.000 marins. La pêche à la morue, seule, en entretenait environ 10.000 ; depuis 8 ans elle n'a pas eu lieu. Le cabotage seyait de plus à introduire divers objets essentiels qui y manquaient totalement et qu'on ne peut se procurer qu'à grands frais. »

Jos PEMPOUL

(Suite page 4)

Vous lirez en pages intérieures :

UN PARDON QUI NE PARDONNE PAS



Les oreilles chatées du sémiant Henri Bouret, préfet de la Seine - Saint-Denis et fils du Préfet, ne parviennent pas à supporter le rejet de la jeunesse Bretonne de Paris. (Cliché L'avenir)

EMGLEV HAG UNVANIEZH

MAT : Divizez eo bet. Ur referendum a vezo graet e Somalia. Ha se a-rak ar 1^{ad} a viz Gouere 1967. Eus Somalia e-chall a gonzan evel-just. Gouennet e vo digant Somaliz ha fellout a ra dezho etom stag ouzh Bro-C'hall pe gant ar frankiz. Petra eo an drevadennig-se ? Aloubet gant ar C'hallaoued e 1894, ez eus anezhi breman ur vroig a 25.000 km² ha 85.000 a annezidi hepken. Renet eo evel un « domani tramer » gant ur gouarnour en le feiz, harpet gant ur « gouarnour ren hag ur vodadeg. Hag ur vroed ez eus anezhi ? Neus ket avañ ! Na pobl, na istor, na sevenadurezh dezhi hec'h-unan. Gallad, Somaliz, Issed, hag all mesk-ha-mesk. An arbellezh ? E-kichen hini hon bro n'eo netra. Ur gouelec'h nezh. Die'hallus da Somalia e-chall bevañ drez hec'h-unan. Ret mat dezhi en em stagou ouzh unan eus ar stadou tostant. Peseurt unvaniezh vroadel ? Hini ebet, nemet kikoamp, ar relijion vuuziman ha nevez lezou Bro-C'hall he deus savet an hengoun nemelan, an hengoun tavadennel.

Met a-walc'h eo bet d'ar Jeneral mont du-hont, Merzet en deus un tonlidh siketelloù : « Vive De Gaulle », « Vive l'Indépendance ». Ar pennoù bras hag ivez renierien ar sindikadoù o deus komprenet « kiosk bevan mistri war o zud eget choñ da lakizien dindan ar C'hallaoued. Dre ar vruderezh e c'heller buan treñ penn d'ar vazh. E 1968 an drevadennig a devoa votet a-

du gant ar c'heurezhadur gall. C'hwec'h vloaz goude e vennoñt bevañ dieub. Hag ar Jenera a asant, Ober a ra soup da gentañ : « N'eo ket gant siketelloù, eme- e vez graet un dispac'h. » Ma fell d'an dud-unan bevañ dieub, e rankint implijout an deareus demokratel. »

Herve GWILHOU
(Kendalc'h pajen 4)

TRAVAILLEURS qui manifestez dans la Capitale Bretonne

AINSI que nous le prévoyions depuis 1957, lors de la constitution de notre Mouvement, la situation économique n'a fait qu'empirer.

La valse des licenciements et des fermetures d'usines continue ! Quand s'arrêtera-t-elle ?

LE CHOMAGE ET LA DÉPORTATION NOUS GUETTENT TOUS !

Dans ce régime centralisé à outrance où pour construire des w.c. publiques, par exemple il faut remplir des tas de paperasses et passer par un nombre incalculable de bureaux parasites, quel moyen direct avons-nous d'obtenir du travail sur place ?

AUCUN !

Les syndicats ? Ils ne peuvent guère dépasser le plan professionnel, sans peine de faire de la politique qui n'est pas de leur ressort. Ils limitent les dégâts, en dépit des atteintes que leur porte le pouvoir.

Les parlementaires ? Il y a longtemps qu'ils ont été muselés par leur Parti parisien, et ils le sont encore plus par le régime gaulliste.

Les patrons ? Ils ne sont que quelques, uns préoccupés à sauvegarder leur bien menacé par la concurrence. Chacun sait que toutes les grosses boîtes de Nantes, Saint-Nazaire, Lorient, Brest, Rennes, Saint-Brieuc... sont à la merci des gros actionnaires de Paris et de l'Est, qui ont des capitaux placés ailleurs. Et le capitalisme conduit à la concentration industrielle dans ces régions, et cela au profit des trusts.

Le préfet, les hauts fonctionnaires de la région ? Ils sont là pour gagner du temps, transmettre les ordres, et... mettre en branle les forces de police, si cela va mal.

Le gouvernement ? Regardez à quelle catégorie sociale les ministres appartiennent. Ils ne sont là que pour le plaisir des trusts, parce qu'ils sont eux-mêmes issus de la Haute-Finance.

Pour nous sauver, il ne reste qu'une solution !

Réunir les ETATS GÉNÉRAUX de l'ensemble de la Bretagne, c'est-à-dire les délégués de tous les travailleurs bretons et CRÉER UN VÉRITABLE PARLEMENT RÉGIONAL, comme il y en a dans de nombreux pays d'Europe et du monde (Italie, Hollande, Canada, Allemagne, Etats-Unis, U.R.S.S., etc.).

N'oubliez pas que toutes les tentatives pour séparer la Loire-Atlantique des autres départements bretons n'ont qu'un seul but : celui de nous affaiblir !

TRAVAILLEURS BRETONS de toutes professions, unissez-vous au sein du M.O.B., afin d'obtenir avec lui que soit confiée aux travailleurs bretons eux-mêmes, la gestion économique de leur région.

La Commission d'Etudes Ouvrières du M.O.B.

L'AVENIR de la Bretagne

EDITORIAL

DE RENNES A DJIBOUTI

Le bref passage du Général de Gaulle à Djibouti et les événements qui lui ont succédé viennent de donner un exemple éclatant des résultats politiques que seule l'action directe permet d'obtenir. La Somalie dite française, est, on le sait, une des dernières colonies au sens propre du terme, que la France possède encore hors de la métropole. Comme telle, elle est encore dirigée par un gouverneur qui prend ses ordres à Paris...

La Somalie ne désire, pas plus que la Bretagne, être gouvernée par une sorte de super-préfet. Comme toutes les colonies et comme tous les territoires sous tutelle, elle sait que l'œuvre nécessaire d'émancipation et de décolonisation, passe par la reconnaissance du droit de ces derniers à se gouverner librement. Elle possède donc elle aussi un mouvement national, qui a même réussi à faire élire un député au Parlement français.

Jusqu'ici ce mouvement national, était dans sa majorité, bien sage : il présentait ses revendications sous une forme modérée ; son député disait souvent chez le gouverneur ; il avait même cru habile, pour faire avancer les revendications qu'il défendait, de s'apparenter à l'U.N.E. ! Aussi n'obtenait-il rien du tout. Il suffit d'une manifestation violente organisée au passage du Général de Gaulle, dont la présence à Djibouti avait attiré tous les reporters de la presse mondiale, pour changer tout cela. Il a suffi de quelques « porteurs de pancartes » réclamant l'indépendance, de quelques morts et blessés anonymes, pour que les revendications nationales somaliennes soient publiées dans l'universel. Le Général de Gaulle lui-même, qui tient à rester le champion de l'autodétermination des peuples, a cru nécessaire de renouveler à Djibouti les gestes accomplis naguère à Konakry « Si vous voulez l'indépendance prenez-la ! » Cela ne l'a pas empêché toutefois de limoger immédiatement le gouverneur qui en réalité n'y peut mais.

Les bagarres de Djibouti viennent d'avoir leur épilogue au Conseil des Ministres à Paris. Le Ministre de l'Information, M. Bourges, a annoncé que des mesures allaient être prises pour organiser un référendum et doter la Somalie d'un Statut d'autonomie interne. C'est, en fait, tout ce que la Somalie désire. C'est aussi ce que désire la Bretagne. Elle veut son Assemblée délibérante élue, son exécutif, ses finances et son administration. Qu'attendent donc les Bretons pour faire ce que les Somaliens ont fait ? Et, puisque gouverner c'est prévoir, qu'attend donc M. Bourges, s'il est Breton, pour suggérer au général de Gaulle un moyen fort simple d'associer sur des bases éternelles sa popularité en Bretagne ? Cela vaudrait certes mieux que d'être obligé un jour de limoger un autre honorable super-préfet...

L'AVENIR de la Bretagne

GWENN HA DU !

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

12 ans de domination tricolore, et voilà le résultat ! et le blocus napoléonien n'avait pas encore commencé ! N'est-il pas symbolique que les paysans morbihannais, voyant arriver les soldats avec le nouveau drapeau, se soient écriés : « Et moi ar er hoel ! » — « Les cochons dévastés nos choux ! » ? Il servira d'ailleurs à couvrir bien d'autres dévastations que celles des champs de choux !

La grande misère du siècle dernier

Faut-il passer en revue la grande misère bretonne du XIX^e siècle ? Le souvenir des difficultés des mendicants de porte à porte n'est pas encore effacé des mémoires. Si quelqu'un osait prétendre que le drapeau de l'Etat français a flotté sur une Bretagne prospère et heureuse, nous publierions à pleines colonnes, à pleins numéros s'il le fallait, les récits de l'enfance malheureuse de nos grands-pères et de nos grands-mères, et puisque on cite nos amis en « justice », ce serait le tour des petits-enfants de réclamer justice pour tant de souffrances injustement imposées...

Mais là où le drapeau napoléonien a flotté dans toute sa gloire sanglante, c'est au-dessus des charniers de 14-18 où les cadavres bretons étaient deux fois plus nombreux que les cadavres « métropolitains » ; au-dessus des Monuments aux Morts élevés pour que personne n'oublie les 240.000 victimes de la Tuilerie... à laquelle devait succéder une autre vingt ans après.

Sous ses plis, les Bretons souffraient et mouraient... D'autres se livraient cependant à des tripotages politiques dont il serait possible de publier aussi quel-

ques exemples, tous plus tricolores les uns que les autres...

Le Désert du XX^e siècle

Aujourd'hui, le Tricolore flotte chez nous au-dessus de l'émigration vertigineuse... Il flotte à Belle-Ile-en-Mer au-dessus de la Papeterie Vallée... fermée. Il flotte à Guingamp au-dessus de Tanvez... fermée. Il flotte à Hennebont au-dessus des Forges... fermées. Il flotte sur des communes qui ont perdu la moitié de leur population, sur des hospices insuffisants pour recevoir les vieillards, sur les écoles chargées de transformer nos enfants en esclaves dociles du Capitalisme de l'Est. Il flotte aussi sur les usines à capitaux américains que Pisanî implanté pour couler les usines bretonnes. Il flotte au-dessus des Préfets, des sous-préfets, de la police, et des prisons...

Justice ..

Oui, Messieurs les Magistrats, il y a des hommes qui ont avili le drapeau tricolore en Bretagne et anéanti son prestige aux yeux des jeunes Bretons, comme ils l'avaient rendu odieux aux jeunes Indo-chinois, aux jeunes Malgaches, aux jeunes Noirs, aux jeunes Algériens... Ces hommes-là, après avoir infligé notre héroïque Gwenn-ha-Du, ont rendu le Tricolore de la Centralisation synonyme de tripotages politiques, de mort, de ruine, et de Désert Français.

Les héritiers de ces hommes veulent se servir de vous et vous livrent deux jeunes Bretons sincères.

Vous jugerez en votre honneur de Magistrats !

Jos PEMPOUL.

Edité par la SOCI PRESSE
Directeur : Yann FOUERÉ
Le gérant, responsable de la Publication :
J. P. CLENET

PROCHAIN NUMÉRO :
JEUDI 10 NOVEMBRE

Imprimerie
LES PRESSES BRETONNES
12, Rue Poulain-Corbion
ST-BRIEUC, Tél. 33.08.36
Dépôt légal : N° 1270

INVITE AU DINER-DÉBAT DES DOCTEURS ES-SCIENCES ÉCONOMIQUES. **Edgard PISANI** déclare :

"La Bretagne ne se laisse pas oublier"

LE MARCHÉ 14 SEPTEMBRE. M. EDGARD PISANI, MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, ÉTAIT L'HÔTE D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES DOCTEURS ES-SCIENCES ÉCONOMIQUES, POUR UN DINER-DÉBAT SUR LE THÈME : « POURQUOI UN MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT... »

Nos maîtres seront des urbanistes

Après avoir entendu les souhaits de bienvenue du président Gandur, M. Pisanî rappela, en réponse à une première question, que la création, le 7 janvier dernier, du ministère de l'Équipement, résultait d'une profonde évolution dans la conception de l'urbanisme, de la construction, des infrastructures, des transports etc. qui, au lieu d'être envisagés séparément, le sont désormais globalement, pour l'ensemble du territoire, par un meilleur service de la civilisation et une meilleure efficacité.

Il ne s'agit plus, en effet, de penser seulement maison, logement individuel, mais quartier, ville, aménagement global du territoire, de manière à fournir aux citoyens, non seulement l'appareil matériel, mais un environnement de routes, de silence, de commodités commerciales et culturelles, de loisirs aussi, qu'ils réclament.

En ce qui concerne cet aménagement du territoire, M. Pisanî devait souligner qu'il le concevait moins comme une affaire ministérielle que comme une option politique de niveau gouvernemental engageant la responsabilité des autorités politiques à l'échelon le plus élevé. D'où la politique des métropoles d'équilibre, destinées à retenir une fraction aussi importante que possible des provinciaux tentés par la région parisienne. Cette notion de métropole d'équilibre devait d'ailleurs revenir à plusieurs reprises dans le débat.

Après avoir souligné son désir de voir nombre d'architectes venir s'adjoindre aux ingénieurs de son ministère, M. Pisanî répondit aux questions qui, parmi la quantité impressionnante qui lui fut posée par écrit, lui paraissaient présenter le plus d'intérêt général.

C'est ainsi que, après avoir envisagé les avantages et les inconvénients d'une transformation de l'administration des P.T.T. en un Office de type industriel et commercial, le ministre émit le doute qu'une telle transformation soit réalisable dans un avenir prévisible.

Au sujet de l'emploi des économistes par le ministère de l'Équipement, M. Pisanî rappela le rôle symbolique de l'urbaniste chargé d'arbitrer entre les exigences de spécialistes nombreux. « Ou bien nos maîtres seront des urbanistes, ou bien nous n'aurons pas d'urbanisme », devait-il déclarer, en insistant sur la nécessité de constituer une équipe responsable dans laquelle il reconnaît à l'architecte un rôle privilégié.

Quant au dilemme autoroutes ou H.I.M., le ministre fit remarquer que l'une des causes du drame est que la désirabilité des unes et des autres varie suivant les jours de la semaine ou les mois de l'année, le manque d'autoroutes se faisant cruellement ressentir au moment des grandes migrations estivales. Il n'a pas jugé utile, cependant, d'évoquer l'immensité de certaines dépenses simultanément des unes et des autres...

Sans avoir rien voulu dévoiler des dispositions que le gouvernement s'apprete à prendre en matière de loi foncière, M. Pisanî fit remarquer que les procédures de Z.A.D. aboutissent, en pratique, à une forme de réquisition des terrains, et il souhaita l'organisation plus rationnelle de l'indispensable « complicité » entre propriétaires des sols et pouvoirs publics ; terme à ne pas prendre en mauvaise part, bien entendu.

À la question de savoir s'il était partisan de favoriser telle ou telle modalité d'occupation des logements locaux par l'accession à la propriété, l'orateur répondit qu'il ne lui appartenait pas de trancher pour les intéressés eux-mêmes qui, dans leur majorité, semblent préférer la deuxième formule. Pour sa part, le ministre voit une modalité particulièrement efficace de mobilisation de

l'épargne. Quant à l'alternative maisons individuelles-immobles collectifs, elle doit être résolue en fonction de la localisation de l'implantation, en tenant compte qu'une densité trop faible peut être préjudiciable au bon usage des facilités collectives.

L'extension de l'aéro-train (dont les vitesses seront de l'ordre de 250 km/h) n'est-elle pas de nature à bouleverser les données du schéma directeur pour la région parisienne ? À propos de ce schéma, M. Pisanî fait d'abord remarquer — et ceci nous parait important pour les chances mêmes d'un véritable aménagement du territoire qui ne soit pas, en fait, une entreprise de démantèlement des populations de l'ouest vers l'est ! — que ce document n'a d'autre but que de prévoir les infrastructures au cas où la population de la région parisienne atteindrait une population de l'ordre de 14 millions d'habitants. Mais il ajoute que, tout en prévoyant le pire, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour qu'il n'en soit pas ainsi. Celles-ci se font surtout évidentes. C'est, d'ailleurs, la fonction assignée aux « métropoles d'équilibre ». Quant aux répercussions de l'utilisation de l'aéro-train, M. Pisanî pense qu'elles se feront surtout sentir dans les villes distantes de Paris de 150 à 300 km. (Les Mans, Reims, Tours, Orléans, etc.) Ce moyen rapide de locomotion devrait permettre, en province, le développement ou le renforcement de certaines conjonctions. Il cite le cas de Nancy-Metz ; on pourrait y ajouter celui de Rennes-Nantes.

Les métropoles d'équilibre

Une autre question amène le ministre à préciser sa conception des métropoles d'équilibre. Il ne faut pas d'espérer sur un modèle de lutte contre l'attraction parisienne avec des villes de 10.000 habitants. Pour lui, la métropole régionale digne de ce nom est apte à remplir cette fonction de « métropole » devant atteindre, à l'horizon de 1985-2000, le chiffre du million d'habitants. Elle se définit par une diversité réelle d'activités et d'entreprises permettant, sur place, tous les recyclages et toutes les reconversions possibles. Elle connaît un important développement des activités du type tertiaire (au premier rang desquelles le ministre s'attache à souligner l'importance des activités universitaires, une université rayonnante lui paraissant le gage le plus certain du développement économique). Concluant, provisoirement, sur ce point, M. Pisanî se déclara persuadé que les pouvoirs publics ont des obligations de lancement importantes et dynamiques, susceptibles d'accéder à ce rang de « métropoles d'équilibre ».

C'était poser le problème du rôle des collectivités locales. Pour l'orateur (qui juge illusoire toute velléité d'autonomie chez des communes trop petites et, pour certaines, exsangues), les collectivités locales ne sont, du point de vue de l'aménagement du territoire, que les acteurs d'une politique plus générale, les exécutants de grandes priorités décidées globalement par le gouvernement. Voilà une opinion que nos conseillers municipaux et généraux déplorent d'être quasiment réduits au rôle passif de machines à voter des dépenses obligatoires. Pour M. Pisanî, l'autonomie des collectivités locales passe donc par l'acceptation des disciplines de contiguïté et des impératifs « nationaux » arrêtés par le pouvoir politique. On aurait, évidemment, aimé savoir le rôle qu'il réserve aux dites collectivités locales dans la définition et la définition des impératifs en question.

Après avoir dit son sentiment qu'une planification autoritaire des forces d'eau potable et de leur utilisation devra intervenir sans tarder, dans l'intérêt de l'humanité menacée par la soif et épuisée, il a dit les doutes les plus

motivés sur l'idée que l'ère des loisirs (tant chantée) soit déjà arrivée pour les générations actives actuelles (qui doivent faire face à une charge maximale de jeunes générations et de retraités), M. Pisanî se plut à philosopher sur les aspects « visionnaires » de son entreprise.

La Bretagne ne se laisse pas oublier

Ses dernières considérations devaient être consacrées à un problème qui concerne directement nos lecteurs : les générations de son action en ce qui concerne le revitalisation des zones déprimées telles que la Bretagne. Répondant à une question de M. Bernard, Professeur au Lycée Technique Colbert de Lorient, membre de la C.A. du syndicat national des enseignants du second degré (S.N.E.S. classique, moderne, technique), M. Pisanî fit d'abord remarquer que l'Etat ne saurait subventionner indéfiniment, sans espoir d'amélioration, des régions fondamentalement désertées par la nature ou dépourvues de tout potentiel humain dynamique. En matière d'aide de la collectivité, il n'envisage que des actions ponctuelles et soigneusement justifiées.

En ce qui concerne la Bretagne, M. Pisanî déclare, de prime abord, qu'il en connaît bien les problèmes et que, au demeurant, « elle ne se laisse pas oublier ». C'est une allusion à peine voilée (d'ailleurs immédiatement saisie par l'ensemble de l'auditoire) aux manifestations étonnantes qui ont bien obligé les pouvoirs publics à s'intéresser aux problèmes de notre région ! Il reconnaît ensuite que la Bretagne dispose d'atouts naturels considérables (agricoles notamment) mais il aurait aussi bien pu citer les avantages maritimes de toutes sortes et nos matières premières, tel le kaolin, que l'on trouve en Bretagne et d'un potentiel humain dynamique et de haut niveau intellectuel ce qu'attestent les statistiques militaires des centres de sélection. C'est pourquoi, après avoir chaleureusement souligné les remarquables efforts de modernisation et d'organisation du marché réalisés par les responsables agricoles, il s'est déclaré partisan d'un effort exceptionnel de la collectivité en faveur de notre région pendant une durée de 5 à 10 ans, en ce qui concerne à assurer les bases d'un démarrage effectif de l'activité économique d'ensemble permettant aux structures d'accueillir d'une population actuellement sous-employée par rapport aux emplois disponibles de remplir leur fonction de dissuasion à l'égard de la puissance d'attraction de la région parisienne.

« Acceptons en l'augure en pensant aux jeunes générations en quête d'emplois rémunérateurs en Bretagne et en relation avec les ouvriers licenciés des Forges d'Hennebont et autres lieux que des conceptions aussi judicieuses n'ont pas eu plus tôt un commencement d'exécution... »

Dans une dernière intervention succincte par une question de Mlle de Menditte sur ces structures régionales d'accueil, M. Pisanî devait conclure en rappelant avec force son intention de susciter le démarrage rapide de ces métropoles d'équilibre destinées à écueurer le seul pôle massifié de l'activité économique actuellement existant : celui de la région parisienne.

On ne peut que regretter, en ce cas l'autorisation donnée à Citroën de « se décentraliser » à... Orly, alors que Rennes s'estimait en droit d'en bénéficier !

Au moins les Bretons savent maintenant que leurs manifestations impétives sont le meilleur moyen de « ne pas se laisser oublier » par le pouvoir suprême, ce qu'on a aussi fort bien compris, récemment, à Djibouti ! On peut penser qu'ils s'en souviendront, lors de leur prochain rassemblement, à Rennes précisément, le 29 octobre prochain !...

Paul AUDIGOU.